



CCHSCT du jeudi 21 février : reprise ratée

Pour le premier Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail depuis plus d'un an et demi, les représentants des personnels ont été étonnés que le retour à un dialogue social serein ne soit pas concrétisé dans cette instance particulièrement importante pour la santé des personnels.

Tout d'abord, nous regrettons l'absence du Directeur Général, retenu par ailleurs, pour présider à l'installation de ce comité. Mais surtout, en raison de problèmes d'organisation manifestes (absence du médecin du travail, absence de l'assistante sociale, absence de secrétariat administratif, absence du responsable national SST), **le CCHSCT prévu ce jour 21 février n'a pas pu se tenir**. Les points inscrits à l'ordre du jour sont renvoyés à un nouveau CCHSCT le 16 avril.

Les représentants des personnels, qui ont fait le déplacement depuis des régions parfois éloignées, malgré une convocation et une transmission des documents préparatoires hors délai, déplorent cette perte de temps, d'énergie, synonyme aussi de gaspillage des moyens financiers très contraints de notre établissement.

Nous avons cependant décidé de lire les déclarations liminaires, préparées par trois organisations syndicales. Puis la motion ci-après a été lue puis approuvée à l'unanimité (7 votes pour).

Motion du CCHSCT de droit public de l'Office National des Forêts

Lors du CTC du 14 février dernier, la direction générale a présenté le schéma d'emplois pour 2019. Celui-ci prévoit la suppression de 461 emplois Equivalent Temps Plein (hors emplois aidés) soit 5.3 % des emplois ONF (hors emplois aidés). Ces suppressions de postes auront des conséquences sur les conditions de travail et la santé des personnels, déjà dégradées par les gels de postes et les restructurations de services. En conséquence, nous, membres du CCHSCT réunis ce 21 février 2019, demandons au titre des articles 55 et 57 du décret 82-453, une expertise agréée pour projet important modifiant les conditions de travail.

Vote : POUR à L'UNANIMITE

Les représentants du personnel au Comité Central d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de travail

En pages suivantes les déclarations liminaires des organisations syndicales